



Type de contrat alternance

Par **iraldir**, le **21/07/2011** à **18:29**

Bonjour,
je suis actuellement en contrat de professionnalisation, et donc en alternance, depuis près d'un an. Mon contrat prenant bientôt fin et mon patron étant très satisfait de mon travail, il souhaite trouver un moyen d'augmenter mon salaire et d'améliorer mon statut lors du renouvellement du contrat.

Le contrat de professionnalisation est-il limité par un salaire maximum?

J'ai entendu dire qu'une possibilité serait de faire un CDD en indiquant mes périodes de travail. Dans ce cas, est-ce que mon salaire ne sera pas fluctuant en fonction du nombre de semaine de cours que j'ai dans le mois?

Est-il possible par un moyen quelconque de faire un CDI sachant que je ne serais pas là une à deux semaines par mois?

Merci par avance.

Johan

Par **amino**, le **02/08/2011** à **11:20**

le contrat fait la loi des parties tout est à négocier (salaires, horaires durée déterminée ou non..... avec le strict respect des clauses générales qui sont incontournable et cela conformément au code de travail ; salut